

Spark-ON

I. Aperçu du programme

La COVID-19 a créé un contexte extrêmement difficile pour le personnel des points de service qui travaille avec des personnes âgées et des personnes atteintes de démence. Tout au long de 2020, nous avons compté sur les travailleurs de la santé – en particulier ceux qui travaillent dans des milieux de soins collectifs – et sur leur expertise et leurs capacités créatives de résolution de problèmes afin de protéger la santé et le bien-être de la population vieillissante. En ce qui concerne 2021 et au-delà, personne n'est mieux placé pour relever ces défis critiques que les travailleurs aux points d'intervention eux-mêmes.

Le Centre d'innovation canadien sur la santé du cerveau et le vieillissement (CABHI) demande aux **travailleurs de la santé de première ligne, aux gestionnaires cliniques et aux chercheurs cliniques de l'Ontario** de présenter leurs idées novatrices pour améliorer la vie des personnes âgées, des personnes atteintes de démence et de leurs partenaires de soins. [Présentez une demande à Spark-ON](#) et recevez jusqu'à 50 000 \$ (CA) ainsi qu'un encadrement et du mentorat pendant 12 mois pour développer vos idées et solutions novatrices – et les mettre entre les mains des personnes qui en ont le plus besoin.

Les projets doivent poursuivre l'un des deux objectifs suivants :

1. Élaborer ou mettre à l'essai votre propre solution novatrice dans votre propre organisme.
2. Adaptez votre propre solution à un ou plusieurs organismes collaborateurs.

Remarque : Les projets doivent respecter toutes les politiques gouvernementales et organisationnelles de prévention des infections et tenir compte des autres restrictions de mise en œuvre imposées par la COVID-19.

La date limite pour soumettre le [formulaire de demande en ligne](#) est le lundi 21 décembre 2020 à 17 h (HE).

II. Dates importantes

Début de la période de présentation des demandes Lundi 16 novembre 2020

Date limite pour la présentation d'une demande	Lundi 21 décembre 2020
Le CABHI avise les lauréats	Vendredi 29 janvier 2021
Retour au CABHI des ententes relatives au programme signées	Vendredi 26 février 2021
Début du programme et des projets	Lundi 1 ^{er} mars 2021

III. Thèmes prioritaires

Pour être évaluée aux fins d'approbation, la solution que vous proposez doit répondre à au moins l'une des cinq priorités suivantes en matière de soins aux personnes âgées liés à la COVID-19. Ces thèmes prioritaires ont été choisis en consultation avec le réseau de fournisseurs de soins du CABHI, des experts en politiques et des personnes ayant une expérience vécue.

1. Bien-être des aidants naturels et des fournisseurs de soins

Des solutions qui appuient spécifiquement les aidants naturels et les fournisseurs de soins officiels de personnes âgées et de personnes handicapées afin de maintenir et d'améliorer leur propre santé pendant la pandémie de COVID-19.

2. Prévention et contrôle des infections

De nouvelles solutions qui favorisent l'utilisation optimale de l'EPI et des protocoles pour accroître la quantité de personnel et restreindre le nombre de visiteurs pendant les éclosions de COVID-19 dans les environnements de soins aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

3. Connectivité sociale

Des solutions qui luttent contre la solitude, qui s'attaquent au « fossé numérique » et qui favorisent l'engagement social des personnes âgées et des personnes handicapées à risque de devenir isolées pendant la pandémie de COVID-19.

4. Formation des fournisseurs de soins non réglementés

Des solutions qui soutiennent la formation et l'éducation des fournisseurs de soins de santé non réglementés qui travaillent dans des milieux de soins, ainsi que des solutions qui soutiennent leur intégration et leur maintien en poste pendant la pandémie de COVID-19.

Remarque : Une attention particulière sera accordée aux projets qui abordent également les thèmes transversaux de la santé autochtone, de l'égalité raciale et de l'âgisme liés à la COVID-19. Les candidats sont encouragés à analyser l'utilité de leur solution dans divers milieux de soins, y compris les soins de longue durée, les résidences pour retraités, les milieux de soins regroupés connexes et les organismes offrant des soins de santé à domicile.

IV. Financement disponible

Le financement maximal disponible pour les projets sélectionnés dans le cadre de ces appels de propositions d'innovation est de 50 000 \$ (CA). Le programme Spark-ON finance des projets devant se dérouler pendant 12 mois, à compter du 1^{er} mars 2021. Le CABHI prévoit financer jusqu'à 20 projets dans le cadre de ce programme, bien que cela puisse changer.

Le financement sera versé à l'employeur ou à l'organisme d'accueil du candidat. L'organisme d'accueil sera tenu de satisfaire les exigences en matière d'éthique et de réglementation, d'assurer l'administration des fonds et des tarifs appropriés, et de veiller à l'achèvement par le candidat des jalons du projet, des produits livrables et des rapports sur le rendement. Le CABHI verse un paiement initial de 90 % de son financement au début du projet. Une retenue de 10 % sera libérée une fois le projet achevé, les rapports finaux approuvés et l'attestation de l'organisme d'accueil concernant l'utilisation des fonds reçue.

V. Critères d'admissibilité

Le CABHI examinera toutes les demandes présentées pour déterminer si les projets répondent aux critères suivants :

Le candidat doit :

- Travailler dans un organisme de prestation de soins de santé situé en Ontario et correspondre à l'une des descriptions suivantes :
 - o Personnel de soins de première ligne, y compris :

- Professionnel de la santé
- Professionnel paramédical
- Préposé aux services de soutien à la personne
- Infirmière ou infirmier auxiliaire diplômé
- Personnel de soutien (par exemple, aide diététique ou préposé à l'entretien ménager)
- Aide-soignant à domicile
- Gestionnaire de soins cliniques
 - Personne qui gère directement la prestation des soins cliniques.
- Chercheur clinique
 - Personne qui effectue des recherches appliquées ou translationnelles dans un milieu de soins.

La solution

- Doit aborder clairement au moins l'un des quatre thèmes prioritaires Spark-ON liés à l'innovation du CABHI.
- Doit être suffisamment novatrice, en ce sens qu'elle diffère des solutions existantes.
- Doit représenter la propriété intellectuelle qui appartient à l'organisme d'accueil, au candidat ou à une combinaison de ceux-ci.

Le projet

- Ne doit pas comporter de recherche fondamentale, d'objectifs de nature principalement théorique, de subventions destinées à des programmes ou à des initiatives de l'organisme d'accueil, d'investissement de capitaux, d'essais cliniques pharmaceutiques ou de fonctions d'incubateurs d'entreprises en démarrage.
- Est axé sur le développement, la mise à l'essai et/ou la mise à l'échelle d'une solution novatrice au sein d'un organisme de prestation de soins de santé situé en Ontario.
- Doit être terminé, raisonnablement, dans un délai maximal de 12 mois
- [Respecter les lignes directrices du CABHI sur les dépenses admissibles](#)

VI. Critères de sélection

Toutes les demandes seront évaluées selon les critères de sélection ci-dessous :

1. La solution (25 %)

- Dans quelle mesure la solution permet-elle de régler un problème critique lié à la COVID-19?
- En quoi cette solution est-elle meilleure que d'autres?

2. Harmonisation stratégique (25 %)

- Dans quelle mesure la solution correspond-elle aux thèmes prioritaires du CABHI?

- Avec quelle efficacité la solution aborde-t-elle le problème défini?

3. Plan de projet (25 %)

- Le projet a-t-il des buts et des objectifs clairement définis et tient-il compte des restrictions liées à la COVID?
- L'utilisation prévue des fonds est-elle clairement liée aux buts et aux objectifs du projet?

4. Équipe de projet (25 %)

- À quel point l'expérience de l'équipe du point de service est-elle solide?
- Dans quelle mesure l'équipe du projet proposé est-elle bien placée pour le mener à bien?

Les demandes seront examinées et notées par un comité d'évaluation de projet externe composé d'examineurs ayant une expertise dans les domaines clinique, de la recherche appliquée, des affaires et de la technologie, de même que de personnes ayant une expérience vécue. La direction du CABHI prendra en considération les recommandations du comité de révision du projet pour assurer l'équilibre du portefeuille du programme et l'harmonisation stratégique. Le CABHI se réserve le droit de choisir des propositions afin d'obtenir une vaste répartition de projets dans ses thèmes prioritaires et de viser des populations et des milieux de soins diversifiés. Le CABHI se réserve également le droit de refuser toute demande et d'annuler le présent appel de propositions d'innovation en tout temps, sans encourir de responsabilité. De plus, le CABHI se réserve le droit de modifier la portée du présent appel de propositions d'innovation en tout temps.

VII. Obligations de l'organisme d'accueil :

- Fournir une **lettre d'appui** au candidat dans le cadre de la demande finale. Veuillez [communiquer avec nous](#) avant la date limite si cette obligation pose problème. Nous sommes là pour vous aider!
- Recevoir le financement du CABHI et déployer des fonds pour appuyer les coûts approuvés du projet, conformément aux lignes directrices sur les dépenses admissibles et aux lignes directrices sur les contributions en nature et les fonds de contrepartie du CABHI (le cas échéant).
- Fournir une infrastructure et des installations au candidat, par exemple, des espaces de bureau ou de laboratoire, de l'équipement et des fournitures de bureau, etc.
- Permettre au candidat d'accéder à la population de clients de l'organisme pour faciliter les essais.
- Veiller à ce que le candidat atteigne les jalons et génère les produits livrables du projet, ainsi que les rapports sur le rendement, conformément à l'échéancier du projet.

- Veiller au respect de toutes les exigences réglementaires du projet, ainsi qu'à l'approbation de ce dernier par un comité d'éthique de la recherche accrédité ou un comité d'éthique indépendant, s'il y a lieu.
- Authentifier les rapports financiers relatifs à l'utilisation des fonds approuvés du projet et les soumettre au CABHI.
- Veiller à la présentation du rapport final par le candidat dans les 30 jours suivant l'achèvement du projet.
- Tenir à jour les données du projet pour se conformer aux exigences imposées par le comité d'éthique de la recherche ou un comité d'éthique indépendant, s'il y a lieu.
- Collaborer avec le CABHI à la collecte de paramètres de mesure de rendement pertinents pour le projet, lui fournir les documents raisonnablement nécessaires et participer à la diffusion des résultats du projet par le CABHI.
- Signer l'entente relative au programme du CABHI liée au projet.

VIII. Processus et échéancier relatifs à la demande

Étape 1 : Les candidats doivent présenter un [formulaire de demande en ligne](#) sur le site Web du CABHI au plus tard le 21 décembre 2020 à 17 h (HE).

Étape 2 : Le CABHI examinera et évaluera les demandes présentées, notamment la portée du projet, l'échéancier, les produits livrables et les résultats attendus, en fonction des critères de sélection et choisira ensuite les candidats retenus.

Étape 3 : Les candidats retenus et non retenus seront joints par courriel d'ici le 29 janvier 2021.

Étape 4 : L'organisme d'accueil doit signer l'entente relative au programme avec le CABHI d'ici le vendredi 27 février 2021.

Remarque : La demande en ligne doit être accompagnée d'une lettre d'appui de l'organisme d'accueil, confirmant que ce dernier comprend son rôle et ses obligations si le projet du candidat est retenu pour du financement. Toutes les demandes doivent être rédigées en anglais et ne contenir aucun document confidentiel ou exclusif. Vous ne devez accorder aucun droit de propriété intellectuelle dans le cadre de la présentation de la demande. L'entente relative au programme énoncera les contributions et les obligations de l'organisme d'accueil ainsi que tous les autres droits du CABHI, notamment celui de diffuser les résultats. Si les ententes ne sont pas signées avant cette date limite, le CABHI se réserve le droit d'annuler l'offre de financement et de réaffecter les fonds au prochain finaliste.

IX. Programme Spark-U

Spark-U est un programme d'accélérateur comprenant quatre modules qui sera exécuté parallèlement au projet et aidera à guider les chefs de projet vers un plan de réussite, de durabilité et d'impact maximal. Le programme sera facultatif et offert dans un environnement d'apprentissage en groupe virtuel. Ce dernier n'exige pas plus d'une heure (1) par mois, bien que les équipes qui le souhaitent puissent profiter d'un soutien supplémentaire par l'intermédiaire des services d'accélération du CABHI. Les candidats retenus auront également l'occasion d'en apprendre davantage sur d'autres solutions novatrices dans leur groupe Spark-ON.

X. Webinaires

Inscrivez-vous à l'un de nos prochains webinaires pour en apprendre davantage sur la façon de présenter une demande. Parmi les sujets abordés, mentionnons les éléments clés d'une proposition qui sera retenue, la façon de présenter une proposition au moyen de nos portails en ligne, l'affectation du financement, la responsabilité quant à la production de rapports et bien plus encore.

WEBINAIRE : Le mercredi 2 décembre 2020, à 12 h (HE). Pour vous inscrire, communiquez avec Karol Kamecka, analyste, Bureau de l'innovation, à kkamecka@cabhi.com.

XI. Ressources

1. [Directives relatives aux dépenses admissibles](#)
2. [Modèle de lettre d'appui](#)
3. [Modèle d'entente relative au programme](#)

Le financement de ce programme est fourni par le gouvernement de l'Ontario.

Communiquez avec Karol Kamecka, analyste, Bureau de l'innovation, à l'adresse kkamecka@cabhi.com, si vous avez des questions sur le programme Spark-ON ou sur tout autre sujet relatif au CABHI!



[Effectuez votre demande maintenant!](#)